

## Mairie de HEUDICOURT

### Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2022

Conseillers présents : MM LEPLAT Michel, DUFOUR Stéphanie, DELACROIX Angéline, DELACROIX Hugues, AERNOUITS Didier, BAUCHARD Nathalie, BUTEZ Benoit, DELAPLACE Jean-Pierre, TURSKI Carole

Conseillers excusés : SAVARY Michèle (Pouvoir à DELAPLACE Jean-Pierre), VROLAND Romain (Pouvoir à LEPLAT Michel)

Conseillers absents : BAUCHARD Christelle, HARLE Xavier

- ❖ Compte rendu de la séance du 7 avril 2022 approuvé
- ❖ Stéphanie DUFOUR est désignée secrétaire de séance
  
- ❖ **Démission conseiller municipal, remplacement dans les commissions et les organismes extérieurs**

Monsieur LEPLAT Michel informe le conseil municipal qu'il a reçu la démission d'Audrey MANIER le 04/08/2022. Suite à quoi il faut la remplacer dans certaines commissions.

Les modifications ont lieu comme suit :

**Cadre de vie** : Didier AERNOUITS

**Appel d'offres (Titulaire)** : Hugues DELACROIX

**CCAS** : Carole TURSKI

**SIAEP (remplaçant)** : Didier AERNOUITS

**RPC (titulaire)** : Stéphanie DUFOUR

- ❖ **Taxe d'aménagement convention de non-reversement**

Suite à la loi finance 2022, la commune est dans l'obligation de reverser le produit de sa taxe d'aménagement à l'EPCI sauf si une délibération concordante est passée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, monsieur le Maire à signer une convention de non reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la Communauté de Commune de la Haute Somme.

- ❖ **Taxe d'aménagement exonérations**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'exonération de taxe d'aménagement pour les constructions suivantes :

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable

- Les logements sociaux
- Les locaux à usage d'habitation principale bénéficiant d'un PTZ+, dans la limite de 50% au-delà des 100 premiers mètres carrés
- Les constructions à usage industriel ou artisanal
- Les commerces de détail de moins de 400m<sup>2</sup>
- Les maisons de santé

#### ❖ Passage à la M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2023

Il est proposé à la commune de passer au système de comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 en tant que commune test plutôt qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 comme toutes les autres communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuvé à l'unanimité le passage anticipé à la M57.

#### ❖ Décision budgétaire modificative investissements

Il est exposé la nécessité de procéder à quelques ajustements budgétaires et réécritures suite aux travaux effectués ou en cours pour l'année 2022 (Peintures mairie avec ajout du bureau de poste, bâtiment sur la place avec travaux intérieurs, travaux en régie) et incorporation du bien sans maître rue du Stade dont les démarches sont bientôt terminées.

	<b>Budget précédent</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouveau Budget</b>
60613 D-RF (Chauffage)	8 000,00	+ 6 000,00	14 000,00
722. R-OsF (Immobilisations Corporelles)	5 000,00	+ 6 000,00	11 000,00
21311 D-RE (Peintures Hôtel de Ville)	13 000,00	+ 3 000,00	16 000,00
21311 D-OsE (Travaux Hôtel de ville)	5 000,00	- 3 000,00	2 000,00
21318 D-RE (Autres bâtiments publics)	21 181,00	- 9 000,00	15 181,00
21318 D-OsF	0,00	+ 9 000,00	9 000,00
1328 R-OiF	0,00	5 790,00	5 790,00
2111 D-OiF (bien sans maître)	0,00	5 790,00	5 790,00

#### ❖ Logement 1 rue du Clerc, proposition GAP

Après étude du dossier de travaux proposé par le cabinet d'architecture GAP proposant la rénovation de celui-ci pour la somme de 142 635,02€ et après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'abandon du dossier et se laisse quelques mois pour décider de l'avenir du logement.

#### ❖ Orientation travaux 2023

Suite à la réunion du 21 septembre 2022 de la commission travaux, il est arrêté et validé à l'unanimité les investissements suivants pour l'année 2023.

- Sécurisation des abords de l'école (dossier de subvention DETR à faire)

- Installation d'un miroir au carrefour Revelon/Rue de la chaussée
- Installation d'un stop dans la rue Leon Récopé au carrefour de la rue Emile Bauchart
- Modification de traçages autour des chicanes Rue de la Chaussée
- Passage en LED de la mairie (dossier de subvention réalisé en 2021)
- Achat de cuves récupérateurs d'eau pour l'arrosage de la commune
- Achat d'un destructeur de branches pour recycler et fabriquer du paillage pour nos végétaux
- Changement des rideaux de la salle de conseil / mariage
- Remplacement d'un évier et d'un urinoir cassés à la salle des fêtes
- Il est demandé à Monsieur le Maire de réaliser des devis pour le terrassement des trottoirs.

### ❖ **Consommation énergétique (Eclairage Public, Chauffage)**

Suite à la crise énergétique qui nous touche actuellement et dans un souci de réduction de la consommation électrique, il est décidé à l'unanimité de prendre les mesures suivantes au sein de la commune :

- Extinction des éclairages autour de l'église et du monument aux morts (sauf lors de cérémonies et journées commémoratives au besoin).
- Extinction de l'éclairage public sur toute la commune de 23H à 5H qui sera effectif suivant la SICAE qui sera contactée rapidement.

Il est également signalé que nous avons pris les devants concernant le chauffage de la mairie et des écoles qui a été baissé, il n'est actuellement pas allumé au-delà de 17°C pour atteindre les 19°C cet hiver.

La question concernant les illuminations de Noël des particuliers est posée, il sera demandé la sobriété à la population (quantité et durée d'éclairage) mais aucune interdiction ne sera instaurée. Le concours des illuminations sera revu également au sein du CAL.

### ❖ **Recensement de la population 2023**

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 il est demandé le recrutement de deux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement de deux agents recenseurs et autorise l'appel à candidature dès à présent.

### ❖ **Informations supplémentaires**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, il devra désigner, avant le 1<sup>er</sup> Novembre 2022, un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.

Fin de la séance à 20H00